

LA FONDATION SNCF LANCE UN FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LA JEUNESSE DOTÉ DE 300 000 EUROS

SAINT-DENIS, LE 31 MAI 2021

La Fondation SNCF soutient depuis 25 ans des projets associatifs en faveur de nombreux publics vulnérables. Aujourd'hui, alors que les jeunes subissent de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire, elle consacre une partie de sa dotation à des actions d'urgence. Objectif : soutenir les jeunes qui souffrent de précarité économique, numérique et sociale. 300 000 euros sont ainsi affectés pour l'année 2021 à un fonds de solidarité pour soutenir les actions d'associations nationales ou locales.

En lien avec les engagements forts du Groupe SNCF en faveur de la jeunesse, la Fondation SNCF se mobilise en dédiant un fonds de solidarité spécifique pour aider les jeunes en grande difficulté. Celui-ci s'articule autour de trois urgences:

- + L'inclusion numérique
- + La précarité alimentaire
- + La détresse psychologique/sociale

AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ NUMÉRIQUE AUPRÈS DU COLLECTIF MENTORAT

Le [*Collectif Mentorat*](#) fédère 25 associations qui agissent en faveur du mentorat. Elles s'adressent aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes les plus défavorisés, pour soutenir la réussite scolaire et améliorer l'insertion professionnelle.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Collectif a décelé un besoin impérieux de matériel informatique, de connexion internet et d'accompagnement numérique chez les jeunes.

Ainsi, aux côtés de l'État, le Collectif Mentorat vient de lancer le plan "1 jeune 1 mentor" pour promouvoir l'égalité des chances grâce à l'accompagnement des jeunes par le mentorat.

La Fondation SNCF est fière d'apporter une contribution financière immédiate d'un montant de 91 000 euros pour accompagner le Collectif dans son engagement auprès du plan "1 jeune 1 mentor".

Cette contribution sera dédiée à :

- + L'achat de 220 ordinateurs et connexions internet répartis sur l'ensemble du territoire ainsi qu'à l'accompagnement dans la prise en main et l'utilisation éducative par un mentor d'une des associations du Collectif ;
- + L'aide à la structuration du Collectif en prenant financièrement en charge la mise à disposition des experts qui l'accompagneront sur :
 - La construction de la plateforme informatique "1 jeune 1 mentor" (conseil SI)
 - L'accompagnement dans la démarche de labellisation « mentorat » des associations qui souhaitent rejoindre le programme (apport de conseils/expertises).

Le mentorat est une réponse particulièrement pertinente face aux risques de décrochage scolaire et aux inégalités éducatives.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ JEUNESSE EN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS TERRITORIALES

Conscient de son rôle majeur au sein des territoires, le Groupe SNCF, par le biais de sa Fondation, débloque une dotation exceptionnelle de 100 000 euros consacrée au fonds de solidarité jeunesse et à destination d'une à deux associations locales.

Cette aide financière permettra notamment d'aider les associations à créer des épiceries solidaires, à distribuer des repas aux étudiants en difficulté, à offrir des équipements numériques et à former des jeunes.

Le fonds de solidarité peut également être attribué aux associations aidant des jeunes en détresse psychologique.

L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES SALARIÉS SNCF À TRAVERS LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

En offrant à ses salariés la possibilité d'allouer du temps de travail à une mission solidaire, le groupe SNCF encourage l'engagement des collaborateurs volontaires. Pour compléter le dispositif mis en place via le fonds de solidarité, le mécénat de compétences est ainsi mobilisé pour soutenir, accompagner et maintenir le lien avec les jeunes en difficulté.

« **Accompagnement Coup de pouce** »

C'est le nom de la mission proposée par l'association Article 1 aux collaborateurs du Groupe SNCF pour accompagner à distance, via des outils numériques, des jeunes qui en ont besoin. Le site engagement citoyen de la Fondation leur permet d'avoir accès à des missions de 3 mois auprès d'un étudiant sur un besoin bien identifié : aide au projet professionnel, recherche de stage/emploi/alternance, soutien moral, accompagnement dans ses études.

Les 109 000 euros restant seront consacrés à l'aide dans la lutte contre la précarité alimentaire des jeunes à partir du mois de septembre 2021.



À PROPOS DU GROUPE SNCF

SNCF est l'un des premiers groupes mondiaux de transport de voyageurs et de logistique de marchandises avec en son sein la gestion du réseau ferroviaire français, réalisant 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020 dont un tiers à l'international. Présent dans 120 pays, le Groupe emploie 272 000 collaborateurs, dont 210 000 en France et plus de la moitié au service de son cœur de métier ferroviaire. Le nouveau Groupe public, né au 1er janvier 2020, est piloté par la société mère SNCF, qui détient cinq sociétés : SNCF Réseau (gestion, exploitation et maintenance du réseau ferroviaire français, ingénierie ferroviaire) et sa filiale SNCF Gares & Connexions (conception, exploitation et commercialisation des gares), SNCF Voyageurs (Transilien, TER et Intercités, TGV InOUI, OUIGO, Eurostar, Thalys, Aléo, Lyria et la distribution avec OUI.sncf), Keolis (opérateur de transports publics urbains, périurbains et régionaux en France et dans le monde), Rail Logistics Europe (transport ferroviaire de marchandises) et Geodis (solutions logistiques et transport de marchandises). Aux côtés de ses clients (voyageurs, collectivités, chargeurs ainsi que des entreprises ferroviaires concernant SNCF Réseau) au cœur des territoires, le Groupe s'appuie sur ses expertises dans toutes les composantes du ferroviaire, et plus globalement dans l'ensemble des services de transport, pour répondre de manière simple, fluide et durable à tous leurs besoins de mobilité.

Pour en savoir plus, [sncf.com](https://www.sncf.com)